

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation – 9 mai 2016 à 19 h

Premier projet de règlements REG-378

Aux personnes intéressées par le Premier projet de règlement de zonage numéro REG-378 qui modifie le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, à l'intérieur de la zone B04C, les usages résidentiels H05 : Habitation multifamiliale de 9 à 30 logements et H06 : Habitation multifamiliale de 31 logements et plus, de retirer certains usages commerciaux et de prévoir des dispositions particulières applicables.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1 Lors d'une séance tenue le 19 avril 2016, le conseil municipal a adopté le Premier projet de règlement numéro REG-378 intitulé :

«RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER, A L'INTERIEUR DE LA ZONE B04C, LES USAGES RESIDENTIELS H05 : HABITATION MULTIFAMILIALE DE 9 A 30 LOGEMENTS ET H06 HABITATION MULTIFAMILIALE DE 31 LOGEMENTS ET PLUS , DE RETIRER CERTAINS USAGES COMMERCIAUX ET DE PREVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES » .

2 Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 9 mai 2016, à 19 h**, dans la salle du conseil située au 1^{er} étage de l'hôtel de ville de Brossard, au 2001, boulevard de Rome quant à l'objet et aux conséquences de ce projet de règlement.

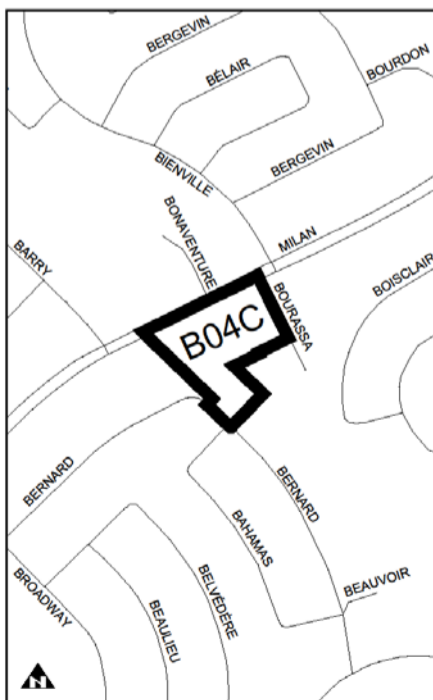
3 Le premier projet modifie le règlement de zonage 1642 principalement de la façon suivante :

Il autorise, dans la zone B04C, les usages résidentiels « H05 : Habitation multifamiliale de 9 à 30 logements » et « H06 Habitation multifamiliale de 31 logements et plus. Il vise à ajouter des dispositions particulières notamment quant à l'aménagement paysager, la limitation du nombre d'étages, la réduction du nombre de cases de stationnement minimum et à établir certains espaces libres adjacents à une entité donnée. De plus, il vise aussi à interdire les usages commerciaux, Atelier de réparation d'appareils ménagers (usage C176223) et Atelier de réparation d'appareils électroniques, (usage C176224).

4 Le premier projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5 Le premier projet de règlement peut être consulté durant les heures d'ouverture de 8h30 à 16h30, sauf entre 12h et 13h15, au Service du greffe de l'hôtel de ville de Brossard situé au 2001, boulevard de Rome.

Le premier projet de règlement REG-378 vise la zone B04C localisée en bordure du boulevard Milan, et est bordée par la Place Bourassa, le parc Boisclair et en partie par l'avenue Bernard



DONNÉ À BROSSARD, ce 27^e jour d'avril 2016.

Nicole Fréchette
Greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH REGARDING THIS PUBLIC NOTICE, PLEASE CONTACT
SERVICE BROSSARD (450) 923-6311.